

L'ombre de Tchernobyl sur la Corse

On a mésestimé les effets des nuages radioactifs et la situation dans l'île reste "très grave" : c'est ce qu'affirme la "commission régionale indépendante d'information sur la radioactivité" dans un dossier "top secret" envoyé au préfet de Haute-Corse. La polémique est relancée.

► Page E, l'article de Jean-Marc RAFFAELI

La Corse contaminée !

Après Tchernobyl un million et demi réclamés à l'Etat par le biais d'un mémoire déposé chez le préfet de Haute-Corse

M^e Vincent Stagnara,
l'un des conseils de la
C.R.I.I.-R.A.D.

(Photo
Gérard Baldocchi)



Le 4 mai 1986, alors que la catastrophe de Tchernobyl était encore cachée au monde entier, « Corse-Matin » évoquait la présence d'un brouillard étrange et d'un nuage fantomatique enveloppant la ville d'Ajaccio. Malgré les discours officiels, des voix s'élevaient pour dire que la Corse a été très lourdement atteinte par l'accident nucléaire soviétique. La C.R.I.I.-R.A.D. nationale (Commission régionale indépendante d'information sur la radioactivité) et l'association de la C.R.I.I.-R.A.D. section corse ont déposé, par le biais de leurs conseils, M^{ss} Vincent Stagnara et Pierre-Paul Moscatelli, du barreau de Bastia, un mémoire préalable pour réclamer à l'Etat près de 1,5 millions de francs à titre de dommages et intérêts. Si l'Etat refuse, une action que les avocats disent unique en Europe sera introduite devant la justice...

Les conseils se refusent à dévoiler le contenu du mémoire : adressé par lettre recommandée comme l'exige la procédure, il ne parviendra à M. Bernard Boucault, préfet de la Haute-Corse, qu'une fois reprise la distribution du courrier. L'Etat, après réception, dispose d'un délai légal de quatre mois pour répondre à cette requête.

Le dossier demeure pour l'heure "top secret" mais les avocats qualifient la situation des deux départements de l'île comme « très grave ». Une expression lourde de conséquences car, trois ans après, on aurait mésestimé les effets de ces nuages radioactifs, poussés par le vent, qui pèseraient encore sur nos têtes comme une épée de Damoclès. On révèle ainsi, par des voies non officielles, que « l'ode 131, qui, se fixe dans le sang et la thyroïde, a été décelé à un niveau préoccupant.

D'autres chiffres témoignent de la contamination des produits agricoles... » En juillet 86, le docteur Fauconnier, en Balagne, dans nos colonnes, parlait de précautions à prendre : « *Laver soigneusement fruits et légumes, réduire la consommation de viande, évitant tant que possible bovins et ovins, ne pas boire de lait, préférer les fromages à longue fermentation, boire de l'eau minérale, etc...* »

Seul un procès, prévu (avec un dossier de plusieurs kilos à l'appui) si l'Etat refuse l'indemnisation, pourra éclairer l'opinion publique sur l'impact de Tchernobyl dans les années à venir. M^e Vincent Stagnara nous confie toutefois qu'au mois de juin, Michèle Rivasi, présidente nationale du C.R.I.I.-R.A.D., viendra en mission en Corse avec des experts internationaux.

Les associations du C.R.I.I.-R.A.D. ont une vocation scientifique « pour pallier les carences de l'Etat » : un laboratoire performant, équipé notamment d'un spectromètre gamma permettant de mesurer l'activité de particules radioactives, s'est monté à Montpellier. Elles offrent aussi au public un service d'analyses pour un coût modique. L'argent réclamé aujourd'hui à l'Etat est pour compenser des dommages et amortir le matériel.

Le mémoire adressé à la préfecture compte douze pages dactylographiées. « Si dans quatre mois l'Etat ne reconnaît pas ses responsabilités, nous introduisons un recours devant le tribunal administratif », déclarent les avocats.

Les nuages venus de l'Est ne sont pas prêts de se dissiper dans les esprits...

J.-M. RAFFAELI.